

La Conjoncture dans l'Indre

Août 2026

	Valeur	Dernier millésime disponible	Sommaire
Population	212 712	2026	Page 2
Nombre de créations d'entreprises	585	T2 2026	Page 4
Nombre d'emplois salariés	72 311	T1 2026	Page 5
Nombre de DEFM de catégories ABC	16 180	T2 2026	Page 7
Taux de chômage	7,5	T1 2026	Page 8
Nombre d'entrées en apprentissage	1 984	2026	Page 9
Nombre d'allocataires au RSA	5 360	mars 2026	Page 10
Taux de pauvreté	15,8	2023	Page 11
Lexique			Page 12
Sources			Page 13
Les travaux du Sese			Page 14

**SERVICE
 ETUDES
 STATISTIQUES ET
 EVALUATION**



Réponses aux
 demandes statistiques



Réalisation d'études



Production de
 tableaux de données



Réalisation de cartes



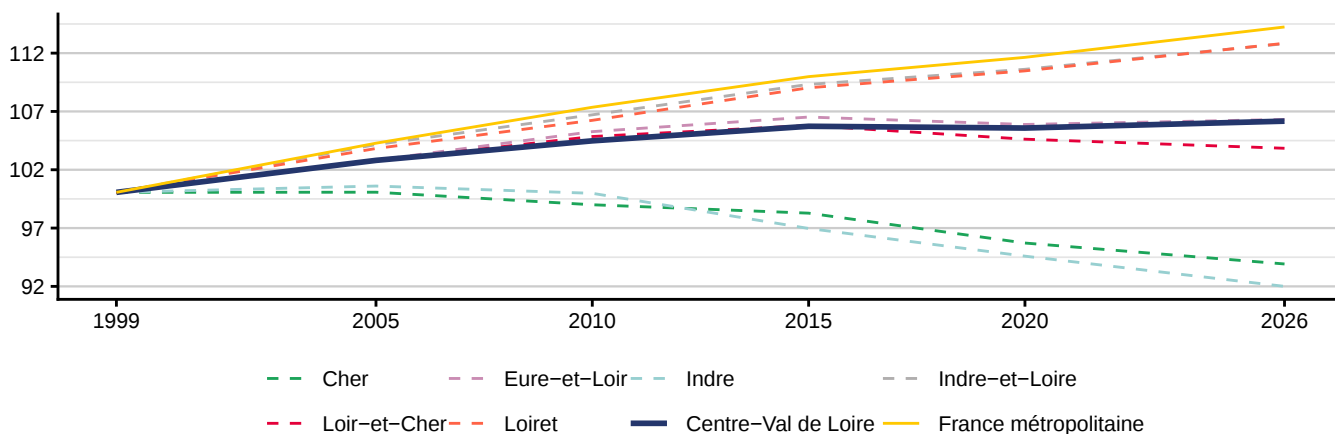
Réalisation
 d'infographies



Veille sur nos thèmes

Population – Démographie

Évolution de la population (base 100 en 1999)



Structure de la population

	Population	Part des femmes	Part des hommes	Part des 0 à 24 ans	Part des 25 à 59 ans	Part des 60 ans ou plus
Cher	295 279	50,9	49,1	25,1	40	34,9
Eure-et-Loir	433 197	51	49	28,3	42,6	29,1
Indre	212 712	51,8	48,2	22,9	38,7	38,4
Indre-et-Loire	624 278	51,9	48,1	28	42,1	29,9
Loir-et-Cher	326 899	51,3	48,7	25,3	40,6	34,1
Loiret	696 921	51,1	48,9	29,4	42,3	28,2
Centre-Val de Loire	2 589 286	51,3	48,7	27,4	41,5	31,1
France métropolitaine	66 792 845	51,4	48,6	27,9	43,4	28,7

Source : Insee, estimations de population 2026

Population de 15 à 64 ans par type d'activité (en %)

	Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Retraités ou préretraités	Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	Femmes ou hommes au foyer	Autres inactifs
Cher	36,8	4,8	27,9	4,3	1,7	3,8
Eure-et-Loir	40,1	4,7	23,4	4,7	1,6	3,2
Indre	35,9	4,3	30,8	3,7	1,3	3,9
Indre-et-Loire	39,4	4,6	23,7	6,2	1,3	2,9
Loir-et-Cher	37,8	4,3	27,8	4,3	1,5	3,3
Loiret	39,7	4,9	22,5	5,6	1,7	3,1
Centre-Val de Loire	38,8	4,6	24,9	5,1	1,5	3,3
France métropolitaine	39,6	4,9	21,9	5,9	1,9	3,6

Source : Insee, Recensement de la population 2022, exploitation principale

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Sans activité profession.
Cher	1,2	3,4	6,4	12,6	15,0	13,1	35,3	13,1
Eure-et-Loir	0,9	3,4	8,3	14,5	15,7	14,0	30,1	13,1
Indre	1,7	3,3	4,9	11,1	14,6	13,6	38,9	11,9
Indre-et-Loire	0,7	3,4	10,1	15,1	15,1	11,2	30,4	14,0
Loir-et-Cher	0,9	3,8	6,7	12,6	14,6	14,0	35,4	12,0
Loiret	0,5	3,3	9,6	14,7	14,8	13,8	29,0	14,3
CVL	0,8	3,4	8,3	13,9	15,0	13,1	31,9	13,4
France métro.	0,7	3,8	11,3	14,3	15,1	11,4	28,1	15,4

Source : Insee, Recensement de la population 2022, exploitation complémentaire

Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	Ensemble
Cher	1 090 (11,5 %)	755 (8 %)	941 (10 %)	5 112 (54,1 %)	1 553 (16,4 %)	9 451 (100 %)
Eure-et-Loir	849 (6,5 %)	1 037 (8 %)	1 563 (12 %)	7 628 (58,6 %)	1 946 (14,9 %)	13 023 (100 %)
Indre	1 009 (13,4 %)	610 (8,1 %)	681 (9,1 %)	3 899 (51,9 %)	1 309 (17,4 %)	7 508 (100 %)
Indre-et-Loire	1 297 (6,4 %)	1 330 (6,6 %)	2 056 (10,2 %)	12 785 (63,4 %)	2 682 (13,3 %)	20 150 (100 %)
Loir-et-Cher	961 (8,7 %)	854 (7,8 %)	1 390 (12,6 %)	6 174 (56,1 %)	1 617 (14,7 %)	10 996 (100 %)
Loiret	888 (4,3 %)	1 404 (6,9 %)	2 543 (12,5 %)	12 713 (62,3 %)	2 869 (14,1 %)	20 417 (100 %)
Centre-Val de Loire	6 094 (7,5 %)	5 990 (7,3 %)	9 174 (11,3 %)	48 311 (59,2 %)	11 976 (14,7 %)	81 545 (100 %)
France métropolitaine	114 482 (4,9 %)	146 423 (6,2 %)	255 707 (10,9 %)	1 532 038 (65,3 %)	296 120 (12,6 %)	2 344 770 (100 %)

Établissements actifs employeurs par taille

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	Ensemble
Cher	841 (8,9 %)	6 946 (73,5 %)	838 (8,9 %)	503 (5,3 %)	323 (3,4 %)	9 451 (100 %)
Eure-et-Loir	1 235 (9,5 %)	9 346 (71,8 %)	1 207 (9,3 %)	760 (5,8 %)	475 (3,6 %)	13 023 (100 %)
Indre	671 (8,9 %)	5 570 (74,2 %)	600 (8 %)	416 (5,5 %)	251 (3,3 %)	7 508 (100 %)
Indre-et-Loire	1 928 (9,6 %)	14 290 (70,9 %)	1 901 (9,4 %)	1 228 (6,1 %)	803 (4 %)	20 150 (100 %)
Loir-et-Cher	1 092 (9,9 %)	7 977 (72,5 %)	925 (8,4 %)	604 (5,5 %)	398 (3,6 %)	10 996 (100 %)
Loiret	1 834 (9 %)	14 416 (70,6 %)	2 003 (9,8 %)	1 297 (6,4 %)	867 (4,2 %)	20 417 (100 %)
Centre-Val de Loire	7 601 (9,3 %)	58 545 (71,8 %)	7 474 (9,2 %)	4 808 (5,9 %)	3 117 (3,8 %)	81 545 (100 %)
France métropolitaine	251 503 (10,7 %)	1 668 068 (71,1 %)	209 956 (9 %)	131 474 (5,6 %)	83 769 (3,6 %)	2 344 770 (100 %)

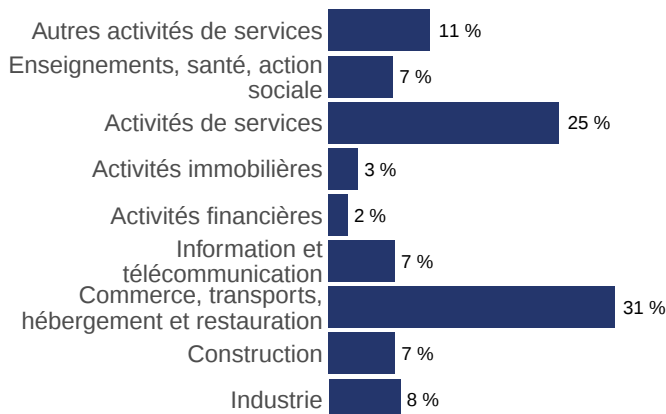
Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores 2024 (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié)

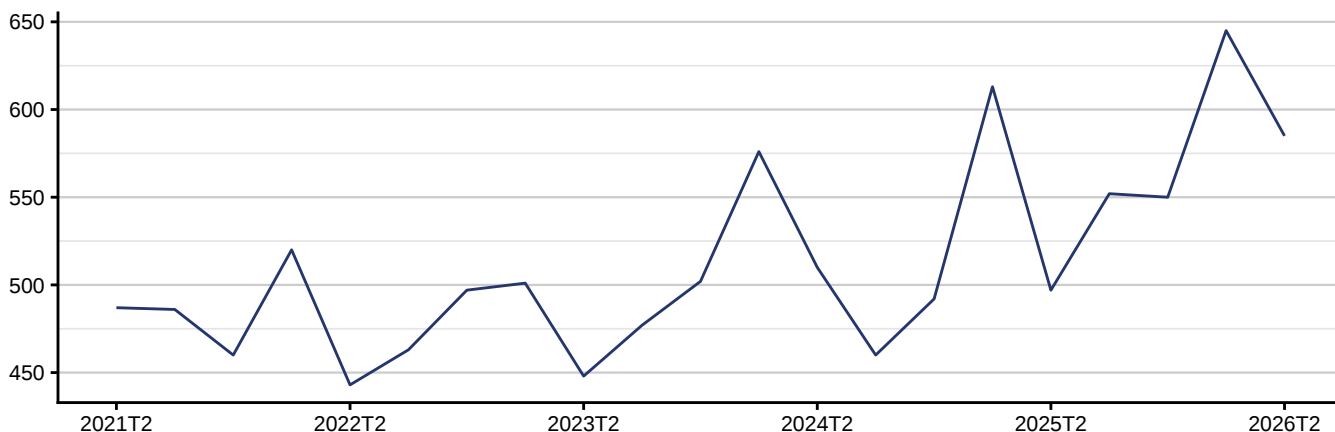
Démographie des entreprises

Nombre de créations d'unités légales et leur secteur au T2 2026 dans l'Indre

	Dont micro-entrepreneurs	Ensemble
Cher	555	816
Eure-et-Loir	1 004	1 452
Indre	394	585
Indre-et-Loire	1 541	2 215
Loir-et-Cher	660	993
Loiret	1 812	2 541
Centre-Val de Loire	5 966	8 602
France	207 264	307 532



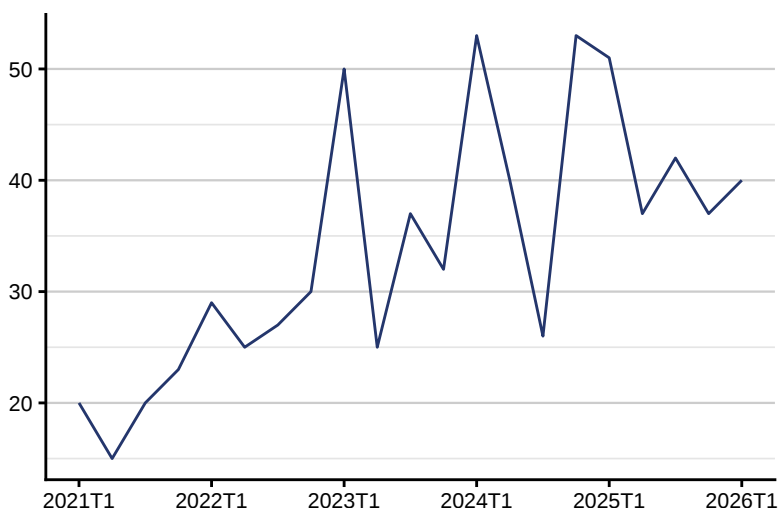
Évolution des créations d'unités légales dans l'Indre



Source : Insee, Système d'Information sur la Démographie d'Entreprises (Side)
Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture – données brutes

Défaillances d'entreprises au T1 2026 dans l'Indre

	Ensemble
Cher	91
Eure-et-Loir	122
Indre	40
Indre-et-Loire	162
Loir-et-Cher	90
Loiret	172
Centre-Val de Loire	677
France	19 447



Source : Fiben, Banque de France
Données brutes par date de jugement

Emploi

Nombre d'emplois salariés au T1 2026

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	Ensemble
Cher	2 700	18 486	4 750	36 849	38 376	101 161
Eure-et-Loir	1 487	25 284	7 859	58 993	44 713	138 335
Indre	1 355	14 114	3 846	26 142	26 855	72 311
Indre-et-Loire	3 834	29 372	15 176	112 803	81 260	242 445
Loir-et-Cher	3 139	19 276	7 042	49 826	36 144	115 427
Loiret	2 924	41 101	15 739	122 811	83 872	266 447
Centre-Val de Loire	15 438	147 633	54 412	407 424	311 220	936 126
France	323 710	3 247 732	1 525 780	13 331 954	8 604 017	27 033 193

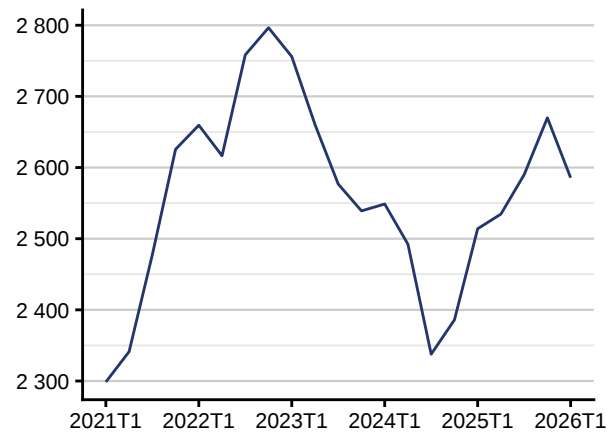
Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee.

Nombre d'EETP* dans l'intérim au T1 2026

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	Ensemble
Cher	15	902	391	928	98	2 334
Eure-et-Loir	29	2 330	362	1 892	115	4 728
Indre	7	1 334	331	836	78	2 586
Indre-et-Loire	81	1 962	1 365	2 964	331	6 702
Loir-et-Cher	84	2 132	510	1 757	106	4 589
Loiret	158	4 721	1 050	5 277	352	11 557
Centre-Val de Loire	373	13 380	4 009	13 654	1 080	32 496
France	3 511	250 662	122 452	306 428	30 356	713 408

*EETP : Emploi Équivalent Temps Plein

Évolution de l'intérim en EETP dans l' Indre

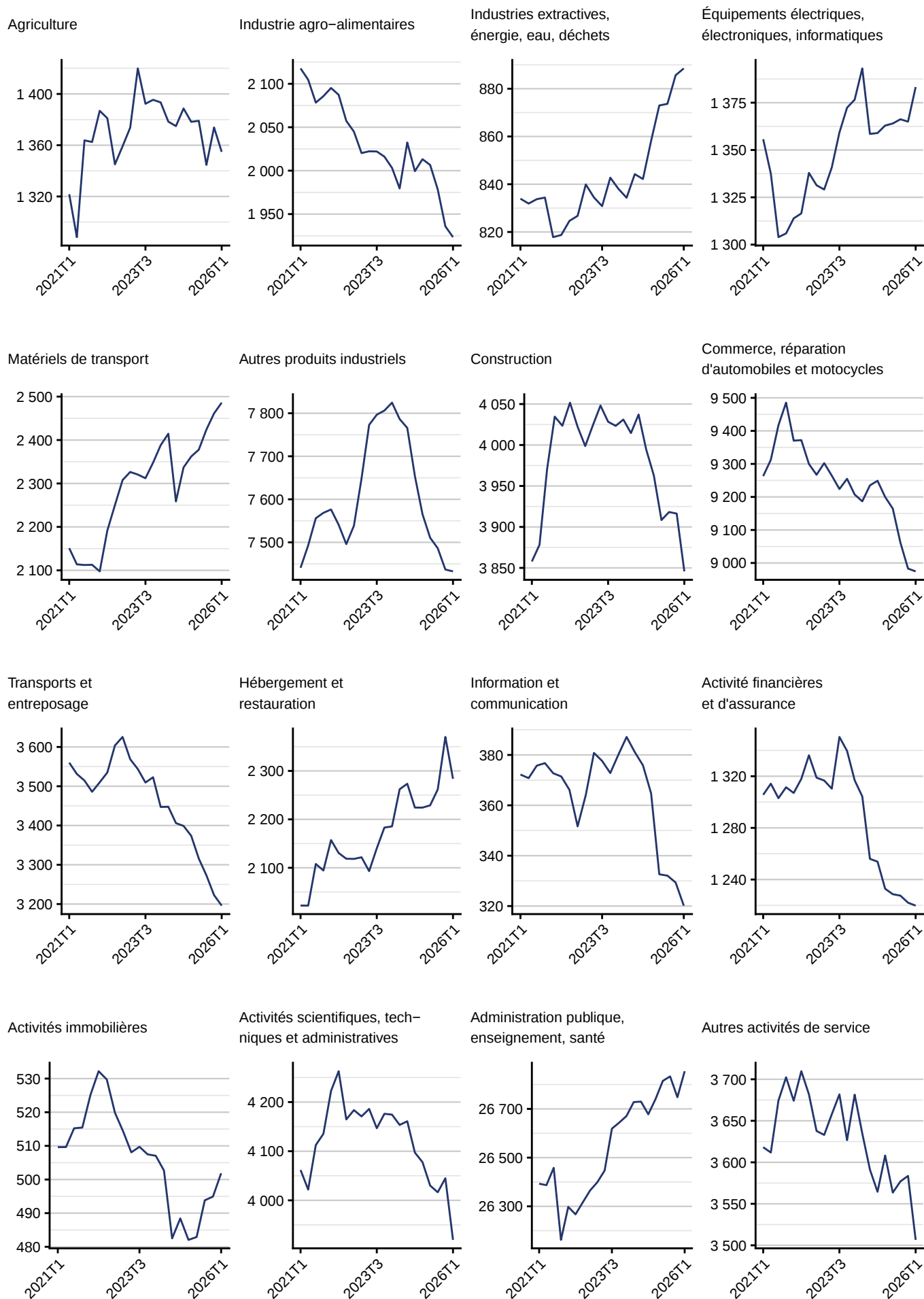


Source : Dares, DSN- Données corrigées des variations saisonnières

Déclarations préalables à l'embauche par nature de contrat

AVERTISSEMENT – 19/11/2025 :
SUSPENSION DE LA MISE A JOUR DES JEUX DE DONNEES SUR
LES DECLARATIONS D'EMBAUCHE (DPAE)
POUR PLUS D'INFORMATIONS ALLEZ SUR LE SITE :
<https://open.urssaf.fr/explore/dataset/dpae-france-entiere-x-na38/information/>

Évolution du nombre d'emplois salariés hors intérim dans l'Indre



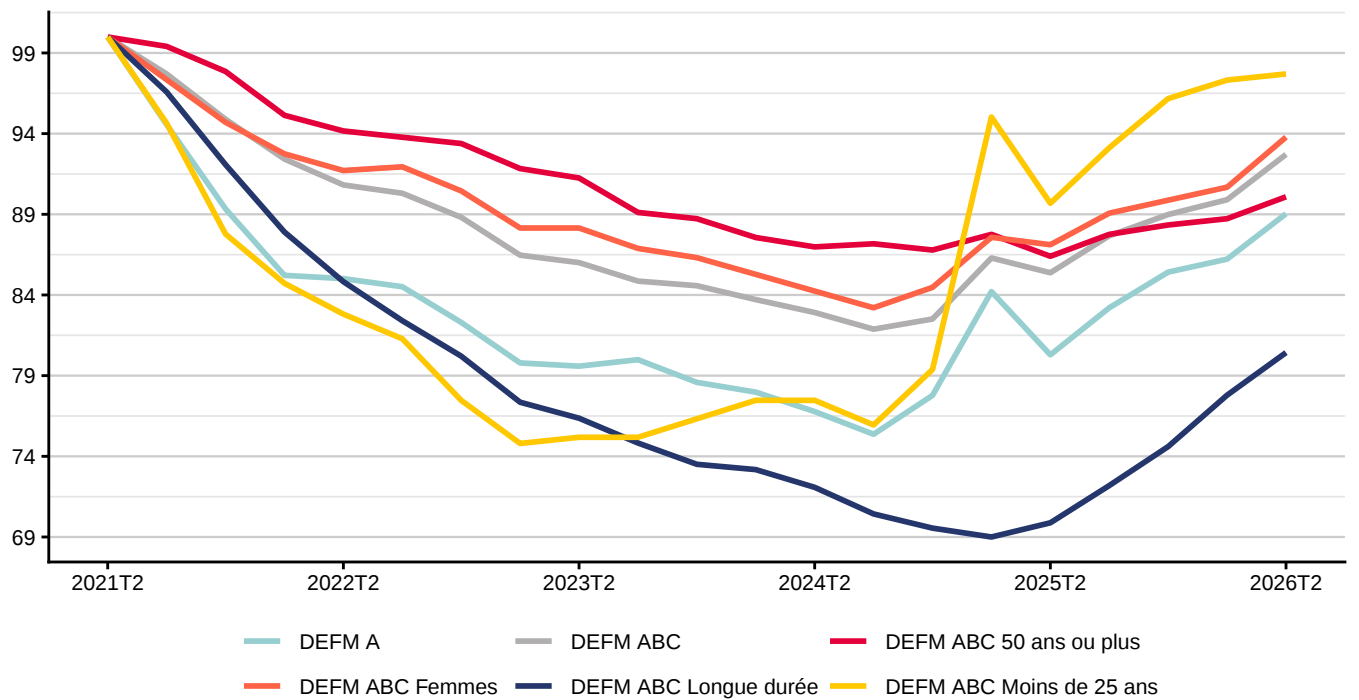
Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee.

Marché du travail

Nombre de demandeurs d'emploi au T2 2026 par catégorie

	DEFM A		DEFM ABC		DEFM ABC Femmes		DEFM ABC Longue durée		DEFM ABC Moins de 25 ans		DEFM ABC 50 ans ou plus	
	Effectifs		Effectifs		Effectifs		Effectifs		Effectifs		Effectifs	
	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Cher	12 030		21 940		11 100		10 600		3 370		6 000	
	1,1 %	2,4 %	1,8 %	2,8 %	0,6 %	1 %	3,7 %	11,1 %	1,8 %	4 %	0,5 %	-2,1 %
Eure-et-Loir	18 560		33 290		16 980		15 540		5 210		8 920	
	4,3 %	6,4 %	2,7 %	3 %	1,3 %	1,1 %	3,1 %	5,5 %	4,4 %	9,9 %	0,7 %	-1,3 %
Indre	8 860		16 180		8 160		7 320		2 560		4 640	
	3,3 %	10,9 %	3,1 %	8,6 %	3,4 %	7,7 %	3,4 %	15,1 %	0,4 %	8,9 %	1,5 %	4,3 %
Indre-et-Loire	26 200		50 470		25 730		23 690		7 840		12 740	
	1,2 %	5,9 %	1,5 %	3,6 %	1,7 %	2,8 %	2,4 %	7,4 %	2,9 %	8 %	-0,7 %	0 %
Loir-et-Cher	12 200		24 150		12 330		11 530		3 830		6 820	
	-0,2 %	2,7 %	0,1 %	2,5 %	-0,2 %	2 %	1,1 %	7,3 %	2,1 %	9,1 %	-2,8 %	-1,6 %
Loiret	31 600		57 940		29 380		26 980		9 150		14 370	
	2,1 %	6,9 %	2,4 %	4,2 %	2 %	3,5 %	3 %	11,1 %	1,7 %	6,5 %	2,3 %	1,8 %
Centre-Val de Loire	109 450		203 970		103 690		95 660		31 960		53 490	
	1,9 %	5,9 %	1,9 %	3,8 %	1,5 %	2,8 %	2,7 %	9,1 %	2,4 %	7,6 %	0,4 %	0,1 %
France métropolitaine	3 112 400		5 519 500		2 780 200		2 551 300		801 800		1 426 200	
	0,8 %	3,4 %	1,3 %	3,4 %	0,9 %	2,5 %	2,4 %	10 %	1,7 %	6,6 %	0,2 %	0,8 %

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi (base 100 au T2 2021)



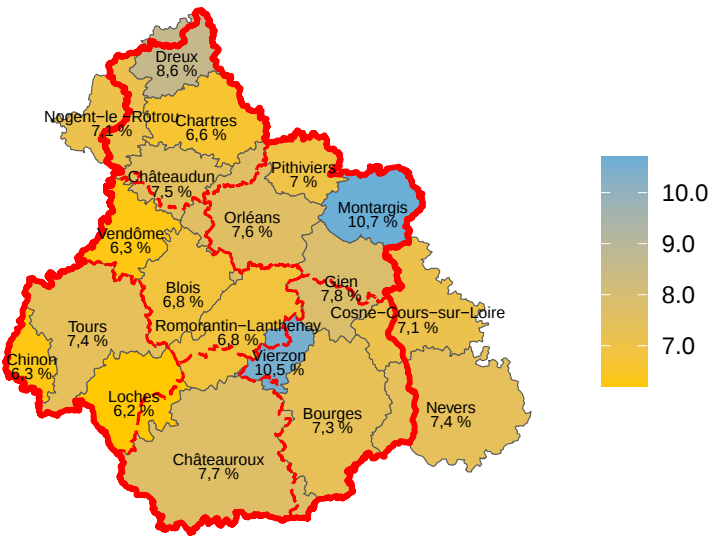
Entrées et sorties des demandeurs d'emploi au T2 2026

	Entrées en catégories A, B, C			Sorties de catégories A, B, C		
	Nombre moyen d'entrées	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Nombre moyen de sorties	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Cher	4 390	11,4	70,2	4 430	13,3	56,5
Eure-et-Loir	6 320	12,7	60,8	5 950	7,2	41,3
Indre	2 460	6	29,5	2 410	8,6	23,6
Indre-et-Loire	9 120	8,6	61,7	8 910	8,5	50,3
Loir-et-Cher	4 790	10,1	71,1	4 590	4,6	60,5
Loiret	11 680	30,8	69,3	11 590	28,2	57,7
Centre-Val de Loire	38 770	15,6	63,2	37 870	13,6	50,7
France métropolitaine	983 400	7,3	42,5	974 900	7,1	35,3

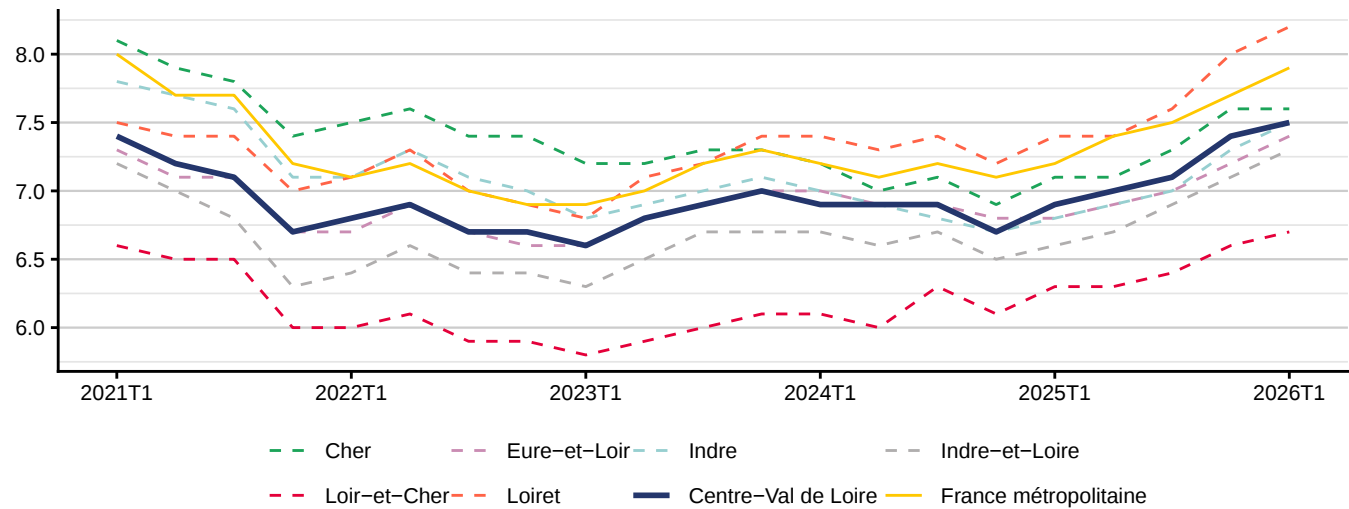
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares – Données CVS-CJO

Taux de chômage localisé au T1 2026

Taux de chômage	
Cher	7,6
Eure-et-Loir	7,4
Indre	7,5
Indre-et-Loire	7,3
Loir-et-Cher	6,7
Loiret	8,2
Centre-Val de Loire	7,5
France	7,9



Évolution des taux de chômage localisé



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee

Politiques de l'emploi

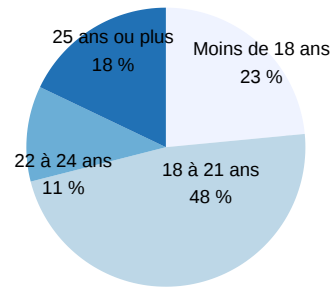
Entrées dans les principaux dispositifs d'aide à l'emploi dans l' Indre

	2024	2025	2026 (p)
Contrats initiative emploi (CUI-CIE)	18	//	//
Inscription par l'activité économique (IAE) dont :	1 056	954	91
Ateliers et Chantiers d'Insertion	688	524	72
Associations Intermédiaires	228	256	9
Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion	37	34	//
Entreprises d'Insertion	103	140	8
Apprentissage	2 011	1 984	130
Contrat de professionnalisation	172	149	66
Contrats engagement jeune à France Travail – première entrée hors renouvellement	248	332	99
Contrats engagement jeune en Missions Locales – première entrée hors renouvellement	611	608	223
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	1 179	1 198	368

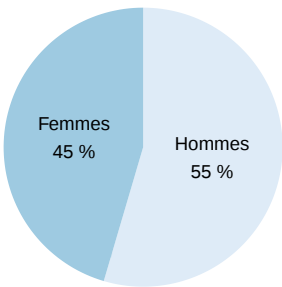
Source : Dares, Tableau de bord des politiques de l'emploi (PoEm).
Les données sont mises à jour en continue, celles de la dernière année sont provisoires.

Entrées en apprentissage en 2026 dans l' Indre

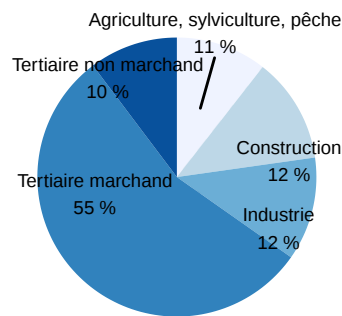
Par tranche d'âge



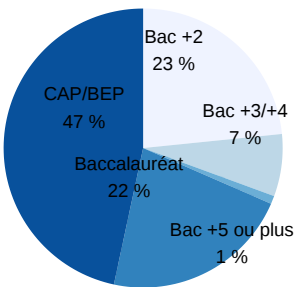
Par sexe



Par secteur d'activité



Par diplôme préparé



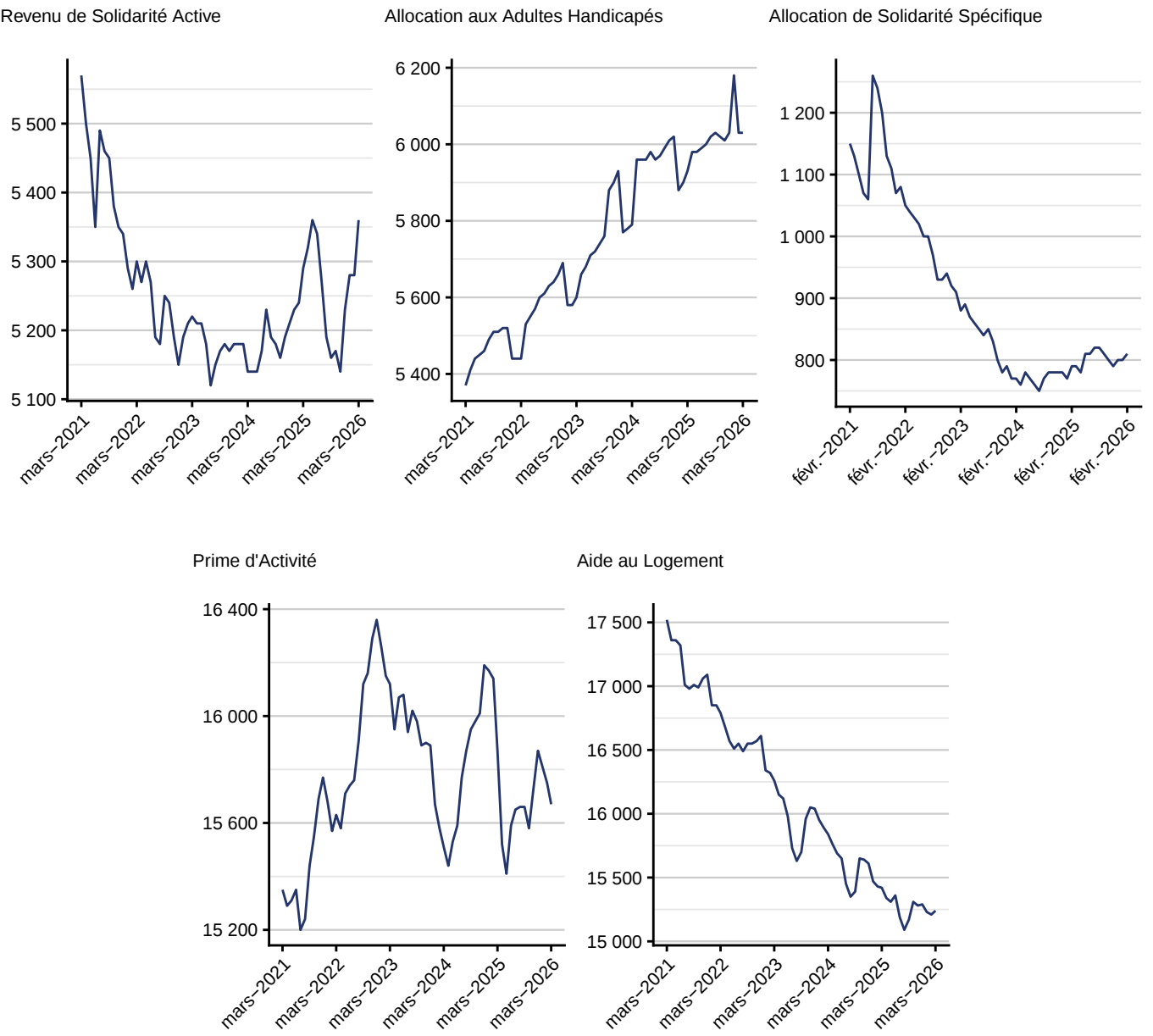
Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares

Prestations sociales

Nombre de bénéficiaires des prestations sociales

	RSA en mars 2026	AAH en mars 2026	ASS en février 2026	APA en mars 2026	AAL en mars 2026
Cher	9 110	9 170	1 120	21 280	22 030
Eure-et-Loir	9 080	7 830	1 680	27 420	23 370
Indre	5 360	6 030	810	15 670	15 240
Indre-et-Loire	15 250	11 900	2 230	47 410	57 710
Loir-et-Cher	7 810	7 000	1 140	22 200	19 520
Loiret	17 080	10 740	2 630	50 260	51 520
Centre-Val de Loire	63 690	52 670	9 610	184 240	189 390
France	1 884 550	1 392 890	295 640	4 728 360	5 620 750

Nombre de bénéficiaires des prestations sociales dans l' Indre



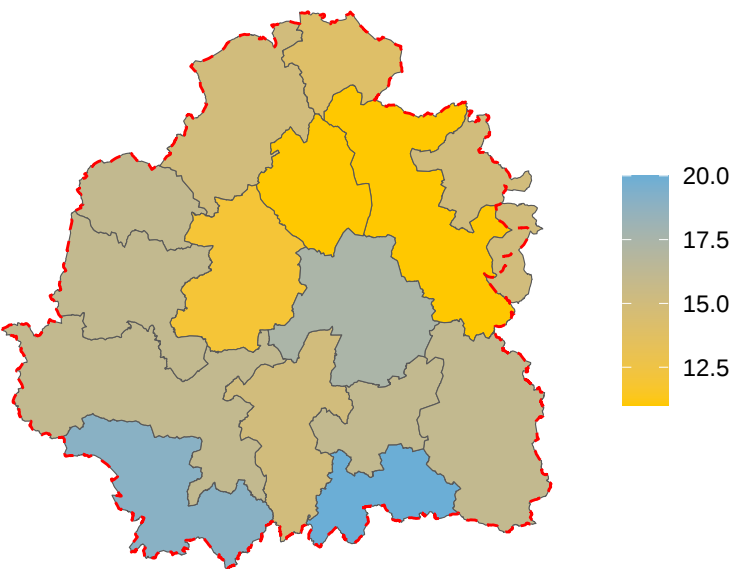
Source : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA

Pauvreté

Niveau de vie médian et taux de pauvreté selon l'âge du référent fiscal ou le statut d'occupation du logement en 2023

	Niveau de vie médian	Ensemble	De 18 à moins de 30 ans	75 ans ou plus	Propriétaire	Locataire
Cher	24 730	15,9	19,3	9,1	7,7	34,1
Eure-et-Loir	25 980	13,3	15,3	6,8	6,0	29,7
Indre	24 020	15,8	19,1	9,9	8,4	32,7
Indre-et-Loire	25 930	14,1	19,8	8,0	5,1	30,4
Loir-et-Cher	25 240	14,0	16,7	6,9	6,6	31,6
Loiret	25 800	15,0	18,2	6,9	5,9	31,9
Centre-Val de Loire	25 490	14,5	18,2	7,7	6,3	31,4
France métropolitaine	25 920	15,9	19,2	9,8	6,7	30,6

Taux de pauvreté par EPCI en 2023



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi)

Neets en 2022

	Nombre de Neets	Part de Neets parmi les 15-29 ans
Cher	7 770	18,0
Eure-et-Loir	10 590	16,0
Indre	4 990	17,1
Indre-et-Loire	13 970	12,6
Loir-et-Cher	7 510	16,1
Loiret	18 090	15,4
Centre-Val de Loire	62 920	15,2

Neets : jeunes âgés de 15 à 29 ans ni en études, ni en emploi, ni en formation

Source : Insee, Recensement de la population 2022, exploitation principale

Dettes éligibles au traitement du surendettement en 2025

	Encours des dettes	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement médian	Nb médian de dettes par dossier
Cher	29 276	722	5 039	98	18 197	6
Eure-et-Loir	49 512	1 084	8 307	96	19 860	6
Indre	16 813	477	3 315	96	16 941	6
Indre-et-Loire	47 900	1 225	9 051	97	17 268	6
Loir-et-Cher	29 949	593	4 498	94	22 385	6
Loiret	71 305	1 493	10 841	91	20 226	6
Centre-Val de Loire	244 754	5 594	41 051	95	19 139	6

Source : Banque de France

Lexique

AAH : L'allocation aux adultes handicapés s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

Activité partielle : Anciennement appelé chômage partiel. Dispositif permettant à un employeur confronté à des difficultés conjoncturelles de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de ses salariés pour maintenir leur emploi. L'employeur verse une indemnité au salarié et reçoit une allocation de l'Etat.

Aide au logement : Elles ont pour vocation de soutenir les personnes et familles modestes dans leur effort financier consacré au logement principal. Versées sous condition de ressources, elles concernent les locataires, les résidents en foyer et les accédants à la propriété. Ces prestations sont constituées de l'aide personnalisée au logement (APL), de l'allocation de logement familiale (ALF) et de l'allocation de logement sociale (ALS). Elles ne sont pas cumulables.

Apprentissage : Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDL) ou à durée indéterminée (CDI) entre un salarié et un employeur. Il permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant 6 mois à 3 ans.

ASS : L'allocation de solidarité spécifique est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

Contrat engagement jeune : s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent de la reconnaissance de travailleur handicapé), qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Mis en oeuvre à la fois par Pôle emploi et les missions locales depuis le 1er mars 2022, il propose à ces jeunes éloignés de l'emploi un programme d'accompagnement intensif (avec un objectif de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine), et une mise en activité régulière. Le parcours est prévu pour durer de 6 à 12 mois.

Contrat Unique d'Insertion – Contrat Initiative Emploi : C'est un contrat dans le secteur marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Il permet des recrutements en CDI ou CDD.

DEFM : Les demandeurs d'emploi en fin de mois sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

DEFM de catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi.

DEFM de catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins sur un mois).

DEFM de catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures sur un mois).

DEFM longue durée : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis un an ou plus.

DPAE : La déclaration préalable à l'embauche est une mesure de simplification des obligations déclaratives de l'employeur. C'est une procédure de déclaration systématique et nominative pour chaque salarié dont l'embauche est prévue. Elle doit être effectuée dans les 8 jours qui précèdent toute embauche de salarié.

Emploi franc : Le dispositif d'emploi franc permet à un employeur de bénéficier d'une aide lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Emploi salarié : Les salariés sont les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination. À l'inverse, les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire. En pratique, les non salariés sont des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés : Sécurité sociale des indépendants (SSI) ou Mutualité sociale agricole (MSA). Sont concernés les micro entrepreneurs d'une part et les non salariés « classiques » de l'autre ; ces derniers sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels « classiques » ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée.

IAE : L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont créés par une structure porteuse (association, collectivité locale, établissement public...). Les salariés en insertion sont mis en situation de travail sur des activités d'utilité sociale, répondant à des besoins collectifs non satisfaits. Ils bénéficient d'une rémunération horaire au moins égale au Smic.

Une entreprise d'insertion (EI) est une entreprise opérant dans le secteur marchand, mais dont la finalité est avant tout sociale. Les salariés en insertion produisent des biens et des services destinés à être commercialisés sur un marché, tout en bénéficiant d'actions d'accompagnement socioprofessionnel (réentraînement aux rythmes de travail, formation, accompagnement social...).

Une association intermédiaire (AI) est une association à but non lucratif, régie par la loi de 1901. Les salariés en insertion sont mis à disposition auprès de particuliers, d'associations, de collectivités locales ou d'entreprises pour la réalisation de travaux occasionnels.

Une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) est une entreprise d'intérim dont l'activité est entièrement centrée sur l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Les salariés en insertion effectuent des missions d'intérim auprès d'entreprises clientes.

Intérim : (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

Parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) : mis en place à partir de 2017, le PACEA est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

Parcours Emploi Compétences : il repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Prime d'activité : Complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

RSA : Le revenu de solidarité active s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

Salarié détaché : Le statut de salarié détaché concerne tout salarié envoyé à l'étranger, par son employeur d'origine, pour effectuer un travail pendant une durée déterminée (12 mois, pouvant être prolongés de 6 mois sur demande motivée de l'employeur) pour le compte de son employeur avec lequel il conserve un lien contractuel pendant le temps de sa mission. Les rémunérations des travailleurs détachés devront être conformes à la législation et aux pratiques de l'État d'accueil, y compris les primes et indemnités). Attention : le statut du salarié détaché diffère du statut de salarié expatrié et du salarié mis à disposition d'une filiale étrangère).

Taux de chômage : Pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Sources

Cnaf, Allstat : Les fichiers ALLSTAT décrivent la situation des allocataires des Caf.

DSN : les Déclarations Sociales Nominatives remplacent progressivement la plupart des déclarations sociales, et notamment les déclarations annuelles de données sociales (DADS). Cette source permet d'effectuer l'analyse des emplois et des salaires selon la nature de l'emploi (durée, condition d'emploi, qualification, rémunération...), les caractéristiques du salarié (sexe, âge, département de résidence) et de l'établissement employeur (secteur d'activité, lieu d'implantation, taille...).

Estimations de population : La répartition de la population par âge est réalisée en fonction de l'âge en années révolues au 1er janvier de l'année considérée. Le recensement de la population sert de base aux estimations annuelles de population.

Estimations d'emploi : Les Estimations d'emploi ont pour objectif de comptabiliser le nombre de personnes en emploi, tel que répertorié dans les sources administratives.

Fiben : Le Fichier bancaire des entreprises est une base de données gérée par la Banque de France.

FiLoSoFi : Le dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux produit un ensemble d'indicateurs sur les revenus déclarés (avant redistribution) d'une part, et sur les revenus disponibles (après redistribution et imputation de revenus financiers non déclarés) d'autre part, à l'échelle communale, supra-communale et infra-communale.

Flores : Le fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements.

Pôle emploi-Dares, STMT : La Statistique du marché du travail est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de Pôle emploi. Elle porte sur tous les demandeurs d'emploi inscrits, entrés ou sortis des listes un mois donné.

Recensement de la population : Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc.).

Répertoire des entreprises et des établissements : Le REE est le système d'information pour la diffusion et l'étude de la démographie des entreprises et des établissements.

Sipsi est une plateforme qui permet aux entreprises étrangères, à leurs représentants et clients de transmettre à l'administration française leurs déclarations de détachement de salariés en France. Elle dispose également d'un portail statistique permettant de comptabiliser dans chaque région et département le nombre de salariés détachés, leurs champs d'intervention leur nationalité et d'autres informations sur les entreprises étrangères et sur leurs clients.

Les travaux du Sese

Le service études, statistiques, évaluation (Sese) apporte aux échelons régionaux et départementaux un éclairage sur l'évolution de leur environnement socio-économique (cohésion sociale, emploi, marché du travail, conditions de travail, dialogue social...) contribuant ainsi à l'élaboration et à l'adaptation des stratégies d'intervention des services du ministère dans la région.

Vous retrouverez nos études, tableaux de bord par différentes thématiques sur notre site :

<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>

TRAVAIL

- Marché du travail
- Activité Partielle
- Conditions de travail et santé au travail
- Dialogue social
- Travailleurs handicapés

EMPLOI ET FORMATION

- Accompagnement jeunes
- Apprentissage
- Emploi et Taux de chômage
- Formation professionnelle
- Insertion par l'activité économique (IAE)
- Travail temporaire

COHESION SOCIALE

- Ocard
- Atlas pauvreté

AUTRES PUBLICATIONS

- Chiffres clés
- Etudes partenariales
- Nos autres études

Le Sese se tient à votre disposition :
dreets-cvl.statistiques@dreets.gouv.fr

Service d'Appui au Pilotage et à l'Animation Territoriale
Service Études, Statistiques, Évaluation
DREETS Centre-Val de Loire
Cité Administrative Coligny – Bâtiment C
131 Rue du Faubourg Bannier – CS 85809 – 45058 Orléans Cedex
Tél : 02.45.48.57.13